



Communauté  
d'agglomération  
Limoges Métropole



Aureil - Boisseuil - Bonnac-la-Côte - Condat-sur-Vienne - Eyjeaux - Feytiat - Isle - Le Palais-sur-Vienne - Le Vigen  
Limoges - Panazol - Peyrilhac - Rilhac-Rancon - Saint-Gence - Saint-Just-le-Martel - Solignac - Veyrac

# TROTTOIR

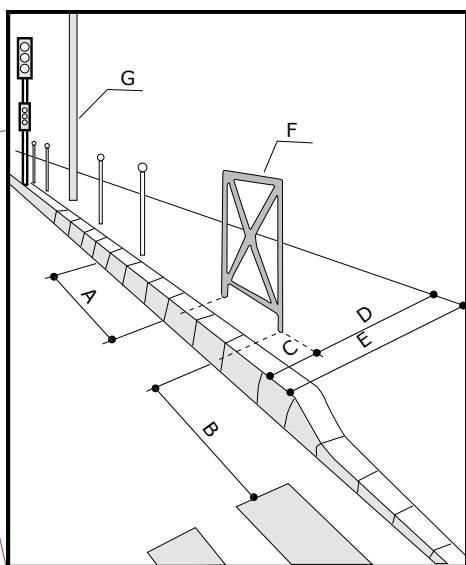
## DISPOSITIFS ANTI-STATIONNEMENT



Lorsque la nécessité de protéger l'espace est avérée, le choix des potelets ou de barrières est fréquemment retenu, solution quasi incontournable si la volonté est de proposer des zones de confort pour les piétons.

### Les principes : choix communautaire

- Eviter l'implantation d'éléments dans l'axe des cheminements piétons.
- Rendre ces dispositifs bien visibles par couleur et contraste avec l'environnement.
- Les accès garages, passages piétons peuvent être encadrés par des barrières.
- Le mixage potelets, barrières, permet de rompre la monotonie des alignements.
- Les intervalles entre les éléments seront calculés en fonction du site et de sa capacité à permettre le stationnement illicite, les éléments fixes tels les mâts d'éclairage, les poteaux de signalisation, les arbres seront pris en compte.



**A** Interdistances définies par le tableau 1 ci après.

**B** Dégagement de confort aux abords de passages piétons, entrée de garages.

**C** Distance fil d'eau déterminée par la hauteur du mobilier 2 ci-dessous.

**D** 1.40m minimum, 1.80m pour le confort.

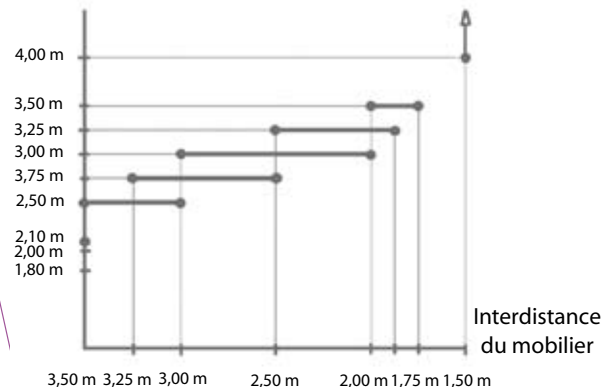
**E** Largeur de trottoir différente de la largeur de cheminement due à la présence du mobilier (2 m minimum).

**F** Élément de barrière préconisé pour rompre la monotonie de l'alignement, encadrer les entrées de garage.

**G** Mobilier existant à intégrer dans les interdistances.

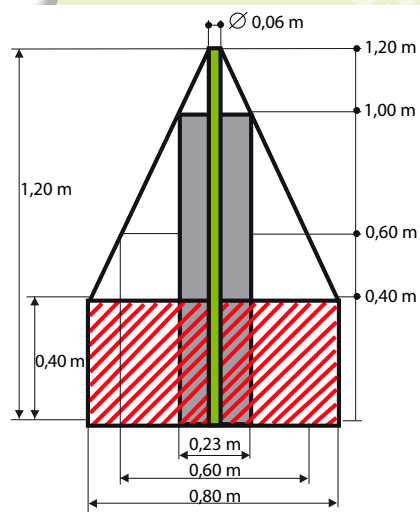
1  
Abaque de pose (interdistances) du mobilier

Largeurs des trottoirs

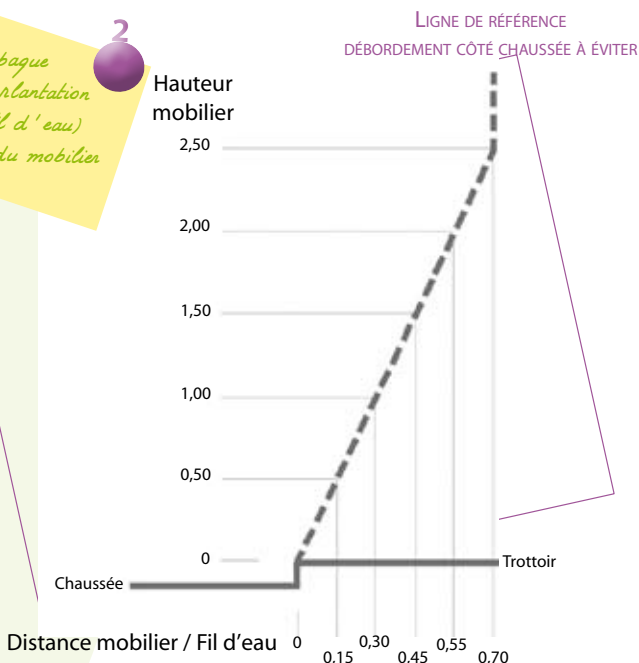


Le volume du mobilier répondra aux caractéristiques de l'abaque NF P 98-350

Abaque de détection



2  
Abaque implantation (fil d'eau) du mobilier



Communauté d'agglomération  
Limoges Métropole  
64, avenue Georges Dumas  
87031 Limoges cedex 1  
tél : 05 55 45 79 19  
www.agglo-limoges.fr

